

AR Prefecture

047-200068922-20210628-AR012021URBA-AR

Reçu le 29/06/2021

Publié le 01/07/2021

**Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas**

**ARRÊTE PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA  
COMMUNE DE CLERMONT-DESSOUS**

*Arrêté n°01-2021-URBA*

Le Président de la Communauté de Communes,

**Vu** le code général des collectivités locales,

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** le code de l'urbanisme ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°47-2016-11-28-023 du 28 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clermont-Dessous approuvé le 28 janvier 2020 ;

**Vu** la modification de la délimitation du monument historique du château et de ses abords, inscrit le 20 juin 1950, permettant ainsi la prise en compte de l'ensemble des vestiges du château ;

**Considérant** que la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas est compétente pour l'élaboration et la gestion des documents d'urbanisme de son territoire ;

**Considérant** que la modification de cette servitude de protection de Monument Historique doit être annexée au document d'urbanisme en vigueur au moyen d'un arrêté de mise à jour des servitudes d'utilité publique ;

**ARRETE**

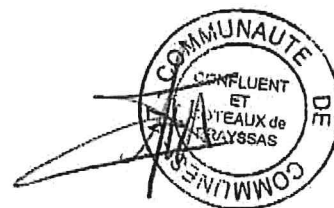
**Article 1<sup>er</sup>** : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clermont-Dessous est mis à jour à la date du présent arrêté en ce qui concerne les annexes relatives aux servitudes d'utilité publique.

**Article 2** : Les plans du monument ainsi que de cette nouvelle servitude applicable sont annexés au Plan Local d'Urbanisme et sont tenus à la disposition du public à la mairie de Clermont-Dessous et au service urbanisme de la Communauté de Communes.

**Article 3** : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Clermont-Dessous, et au siège de la Communauté de Communes pendant un mois.

Fait à Aiguillon le 28 juin 2021

Le Président,  
Michel MASSET





**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles  
de Nouvelle-Aquitaine**

Agen, le 20/05/21

Affaire suivie par :  
**Sophie MOUREAU**  
Technicienne des bâtiments de France  
Tél : 05 53 47 04 46  
Mail : sophie.moureau@culture.gouv.fr

**Références :** Bureautique\Urbanisme et Aménagement du territoire\Autorisations d'urbanisme\ADS\courriers  
**Objet :** CLERMONT-DESSOUS Château - délimitation du monument historique et ses abords 2021 05 20  
**PJ :** Plans du monument et plan des abords

Monsieur le Maire,

Après relecture de l'arrêté de protection du château de Clermont-Dessous, inscrit au titre des monuments historiques le 20 juin 1950, nous avons modifié l'emprise de ce monument, afin de bien prendre en compte l'ensemble des vestiges du château.

De nouvelles parcelles, constituant notamment les murs de soutènements et ancien accès à la porte, ont été pris en compte. Ceci implique que les interventions sur ces dernières, seront soumises à accord du préfet de région. Des subventions pourront également être consenties.

Je vous prie de trouver ci-joint le plan du monument et le plan de cette nouvelle servitude applicable sur votre commune.

Il est à noter que le tracé du périmètre de 500 m autour de ce monument historique, est plus étendu que le précédent.

Pour mémoire, toute demande de travaux concernant cet espace, devra être transmise à l'architecte des bâtiments de France, pour accord préalable.  
Par ailleurs, il me serait utile que, lors de la transmission à mon service des demandes de travaux, déposées par des pétitionnaires, vous puissiez joindre le plan ci-joint, en indiquant la localisation du terrain.

... /...

Il vous appartient de mettre à jour votre document d'urbanisme dans le cas d'un PLU, afin de faire figurer cette nouvelle servitude, et de la signaler sur toute demande de renseignement ou certificat d'urbanisme. Pour rappel, cet abord pourra, si vous le souhaitez, être transformé en périmètre délimité des abords. Ceci pourra être entrepris lors d'une révision de votre PLU(i), en collaboration avec nos services.

Restant à votre écoute pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Bien cordialement*

*L'architecte des bâtiments de France*

Philippe GONZALES

Copie à :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas

Monsieur Le Maire

Fourtic

47130 CLERMONT-DESSOUS



### CLERMONT-DESSOUS Château et Eglise

#### Ma sélection

##### Protection au titre des abords de monuments historiques (AC1) - Lot-et-Garonne - 47

Périmètres MH (intérieurs)

Périmètres MH

Échelle de : 2021-10-10

Projet de loi : 2021-10-10

Ministère de la Culture

##### Sites patrimoniaux remarquables (AC4) - Lot-et-Garonne - 47

Sites patrimoniaux remarquables (SPR)

Échelle de : 2021-10-10

Projet de loi : 2021-10-10

Ministère de la Culture

##### Immeubles classés ou inscrits - Lot-et-Garonne - 47

Classé

Partiellement classé

Partiellement classé-inscrit

Inscrit

Partiellement inscrit

En instance de classement

Par défaut

Échelle de : 2021-10-10

Projet de loi : 2021-10-10

Ministère de la Culture

##### MH élément intérieurs - département 47

Par défaut

Échelle de : 2021-10-10

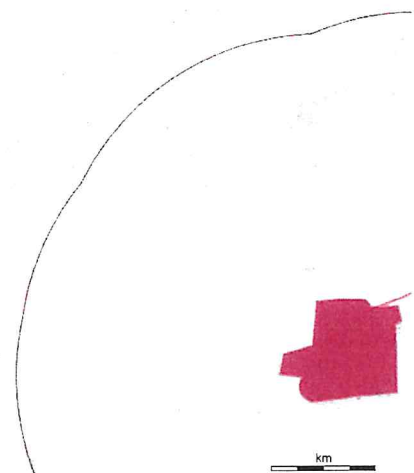
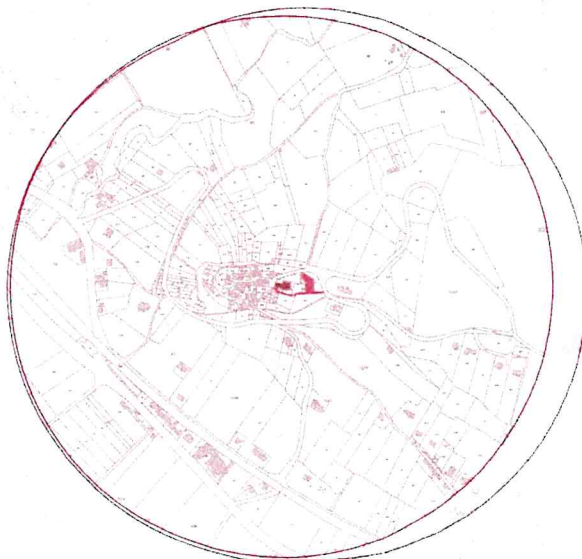
Projet de loi : 2021-10-10

Ministère de la Culture

##### Données de référence

##### Parcelles cadastrales

Projet de loi : 2021-10-10





### CLERMONT-DESSOUS MH et Sites

#### Ma sélection

##### Site classé ou inscrit - Lot-et-Garonne - 47

- Classé
- Inscrit

Statut de : 2013-12-19  
Date de mise à jour : 2014-01-14  
Niveau géographique :

##### Protection au titre des abords de monuments historiques (AC1) - Lot-et-Garonne - 47

- Périmètres MH (intérieurs)
- Périmètres MH

Statut de : 2014-01-14  
Date de mise à jour : 2014-01-14  
Niveau géographique :

##### Sites patrimoniaux remarquables (AC4) - Lot-et-Garonne - 47

- Sites patrimoniaux remarquables (SPR)

Statut de : 2014-01-14  
Date de mise à jour : 2014-01-14  
Niveau géographique :

##### Immeubles classés ou inscrits - Lot-et-Garonne - 47

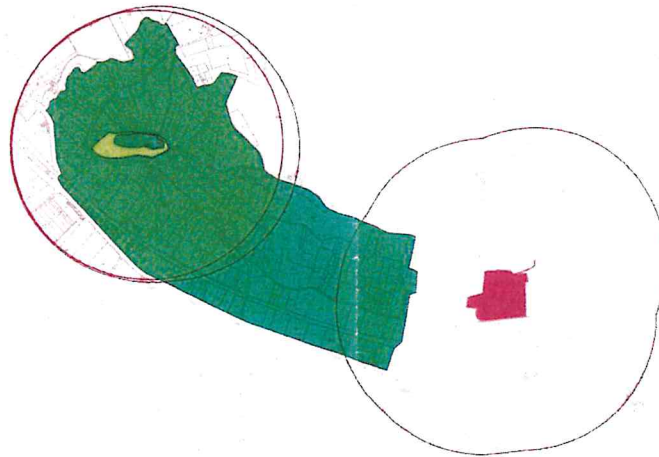
- Classé
- Partiellement classé
- Partiellement classé-inscrit
- Inscrit
- Partiellement inscrit
- En instance de classement
- Par défaut

Statut de : 2014-01-14  
Date de mise à jour : 2014-01-14  
Niveau géographique :

#### Données de référence

##### Parcelles cadastrales

Projections : IGN







### CLERMONT-DIESSOUS Château et Église

#### Ma sélection

Protection au titre des  
abords de monuments  
historiques (AC1) -  
Lot-et-Garonne - 47

- Périmètres MH (intérieurs)
- Périmètres MH
- Base de données : 2007/03/13
- Projet de loi : 2007/07
- Actualisation : 2007/07

Sites patrimoniaux  
remarquables (AC4) -  
Lot-et-Garonne - 47

- Sites patrimoniaux remarquables (SFR)
- Base de données : 2011/04/08
- Projet de loi : 2010/07/03
- Actualisation : 2010/07/03

Immeubles classés ou  
inscrits - Lot-et-Garonne -  
47

- Classé
- Partiellement classé
- Partiellement classé-inscrit
- Inscrit
- Partiellement inscrit
- En instance de classement
- Par défaut
- Base de données : 2007/03/13
- Projet de loi : 2007/07/03
- Actualisation : 2007/07/03

MH élément intérieurs -  
département 47

- Par défaut
- Base de données : 2007/03/13

Données de référence

Parcelles cadastrales  
Base de données : 2007/03/13

